Une motion pour sortir de la crise des déchets

Comme souvent, pendant les conseils municipaux dirigés par le maire de Propriano Paul-Marie Bartoli, les communications, informations annexes et autres motions d'actualité demandent plus de débats sinon d'importance que les délibérations formelles concernant la commune inscrites à l'ordre du jour. Ce fut le cas lors de la séance de vendredi durant laquelle le maire communiquait au sujet de l'annulation récente du PLU par le tribunal administratif puis proposait au vote des conseillers une motion (étayée de propositions) sur la crise des déchets.

Depuis trois semaines le centre de Viggianello est bloqué par le collectif Valincu Lindu et le Syvadec.

Faire appel de la décision du tribunal

Le maire expliquait la problématique du PLU et indiquait qu'en application de la délégation qui lui a été donnée en début de mandat, il lui est possible d'ester en justice. Il indiquait *"qu'un appel sera formé contre la décision du tribunal administratif du 10 octobre qui a annulé le PLU de la commune."* Et de rajouter *"cet appel est non suspensif et nous avons les moyens de démontrer en justice que notre PLU est en conformité avec le Padduc."*

Le conseil municipal unanime approuvait la décision de faire appel.

Devant ses conseillers municipaux de vendredi, le maire de Propriano revenait point par point sur ses convictions en apportant des éclaircissements "locaux". En particulier, il regrettait la position *"peu courageuse"* de la communauté des communes du Sartenais-Valinco-Taravo en charge de la collecte des déchets. Puis rajoutait : *"Dans le collectif Valincu Lindu se trouvent des personnes respectables et sincères. Cependant, son action de bloquer le centre de Viggianello 1 ne va pas empêcher la construction de Viggianello 2. Ce n'est pas le Syvadec le responsable de la situation actuelle, c'est mentir de dire cela, le syndicat a fait preuve de bon sens compte tenu de sa marche de manœuvre. Quant à Josiane Chevalier, préfète de Corse, elle se retranche sans aucune proposition concrète de la part de l'exécutif, devant le choix de ne pas choisir, en donnant un avis favorable à Viggianello 2."*

"Je ne suis l'avocat de personne, ni du Syvadec ni d'Alexandre Lanfranchi (Viggianello 2), rajoute Paul-Marie Bartoli. *J'ai toujours été pour l'incinérateur mais cette option étant rejetée, il faut reconnaître qu'en l'état actuel des choses, le projet d'Ecopol peut seul nous sortir de la crise sans pour autant créer les graves problèmes environnementaux annoncés par le collectif. C'est à l'exécutif et à lui seul de faire des propositions concrètes et rapides."*

Dans le Valinco-Sartenais-Taravo, les poubelles débordent.

/PHOTOS C. T.

Une motion adoptée

Dans la motion soumise en débat au conseil municipal concernant la grave crise des déchets qui affecte l'ensemble de la Corse, il est demandé au Syvadec de remettre en fonction dans les plus brefs délais la presse à balles du site de Viggianello 1. Il est également conseillé que le conseil communautaire débatte au plus vite des propositions émises en conseil municipal. Surtout, il est demandé la réouverture du site de Viggianello 1 prioritairement pour les communes et intercommunalités du bassin sud. Les tonnages devant rester dans les limites de l'autorisation administrative pour la fin de 2019 et pour l'exercice 2020.

Il est enfin instamment demandé à l'Assemblée de Corse de mettre en œuvre son propre plan en choisissant immédiatement deux ou trois sites parmi ceux proposés par l'Ademe lors des réunions tripartites État, Collectivité de Corse, Syvadec.

À la fin de la motion instruite par Paul-Marie Bartoli, ce dernier exige : *"Que le site de Viggianello 2* (si tant est qu'il voit le jour, ndlr) *ne soit jamais réquisitionné au-delà des 58 000 tonnes annuelles prévues par l'autorisation administrative."*

La motion de sortie de crise des déchets soumise aux conseillers municipaux était adoptée par 24 voix en sa faveur et une seule voix contre, celle du conseiller Étienne Cesari qui s'insurgeait notamment contre l'incivisme des usagers insulaires en matière de tri sélectif.

CATHY TERRAZZONI